

Politique d'annulation du RCPEM

Formations et activités en « salle » offertes dans la programmation annuelle, en présentiel ou en virtuel

Afin d'offrir un service courtois, efficace et centré sur les besoins de ses membres, le RCPEM adopte une politique d'annulation fondée sur les principes d'équité, de transparence et de qualité de l'expérience client.

1. Responsabilité de la personne participante et délais d'annulation

Il est de la responsabilité de la personne participante ou du CPE d'informer le RCPEM, dès que possible, s'il ou elle est dans l'impossibilité de participer à une formation ou à une rencontre statutaire.

Cela permet au RCPEM d'assurer une gestion optimale des inscriptions, de la logistique et de la qualité des services offerts à l'ensemble des participants.es.

De plus, cette démarche est essentielle afin de pouvoir bénéficier d'un remboursement, le cas échéant ou simplement d'une annulation de facture.

Formation itinérante (FIT) : veuillez, vous référer à la politique d'annulation transmise par le RCPEM lors de l'achat de la formation.

2. Absence le jour de la formation (non-présentation)

En cas de non-présentation du ou de la participant.e, peu importe la raison, le ou la participant.e ou le CPE doit communiquer avec le RCPEM afin de demander une annulation de facture non payée ou un remboursement dans un délai maximal de 7 jours ouvrables suivant la tenue de la formation, de la rencontre ou de la conférence. À défaut de respecter ce délai, aucun remboursement ne sera émis et le CPE sera tenu de payer la facture.

3. Engagement envers le service à la clientèle

Le RCPEM reconnaît que des situations imprévues peuvent survenir. Dans un esprit de collaboration et de soutien aux milieux, chaque situation sera analysée avec respect, écoute et, lorsque possible, flexibilité.

Notre objectif est de maintenir un juste équilibre entre la satisfaction de nos membres et les responsabilités organisationnelles liées à la gestion des formations.

4. Information et soutien

Pour toute question concernant une annulation, un remboursement ou une inscription, nous vous invitons à communiquer avec notre équipe. Nous sommes là pour vous accompagner et assurer une expérience professionnelle et positive.

Toute demande d'annulation doit être transmise par écrit à l'adresse suivante : cpemonteregie@rcpem.com